## «C'est simple, personne ne veut de nous»: le blues des paysagistes genevois

ENVIRONNEMENT Des centaines de professionnels, installés en zone agricole, sont tenus de déplacer leurs activités pour se mettre en conformité avec la loi, mais ils peinent à trouver des terrains à des prix abordables. En attendant de solutions, le ministre Antonio Hodgers temporise

SYLVIA REVELLO

@sylviarevello

Sous un hangar bàché, des sacs de terreau et d'engrais cótoient des tondeuses à gazon, des échelles, mais aussi des clòtures, des copeaux de bois ou encore des panneaux de signalisation: un aperçu du matériel dont Rémi Heijn, associé d'une petite entreprise de paysagistes installée depuis dix ans à Confignon, se sert au quotidien pour son activité professionnelle. Un banal espace de stockage en campagne genevoise? Pas tout à fait. Aux yeux de la loi, la société de Rémi Heijn est implantée illégalement sur un terrain agricole.

Pour comprendre cette incongruité, il faut remonter à la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2013 qui fait des paysagistes des intrus dans une zone agricole toujours plus rare et protégée. Depuis, cette profession horticole au statut hybride peine à trouver sa place sur un territoire exigu où chaque mètre carré est convoité. Censées déménager en zone industrielle ou artisanale, les quelque 300 entreprises concernées affirment ne pas réussir à dénicher des terrains adéquats à des prix abordables. Alors que le ministre Antonio Hodgers faisait jusqu'ici preuve de souplesse, l'incertitude plane sur l'avenir de ce secteur économique, «On est tous sur un siège éjectable, si rien ne bouge, c'est notre existence même qui, à terme, sera menacée», déplore Vincent Compagnon, président de la faîtière JardinSuisse Genève qui regroupe des paysagistes et des pépiniéristes.

## «On est réduits au strict minimum»

A l'heure où les autorités multiplient les campagnes de végétalisation, réchauffement climatique oblige, la production locale d'arbres et autres végétaux semble pourtant cruciale. Au tout début de la chaîne, les pépiniéristes cultivent les essences qui seront ensuite plantées par leurs confrères paysagistes, qui aménagent, entretiennent et taillent les spécimens sur site. Si les deux professions sont liées, seule la première a officiellement le droit d'occuper des terrains agricoles.

Etre basé à la campagne? Une évidence pour Rémi Heijn. «Deux tiers de



Rémi Heijn, paysagiste genevois, sur le site de son entreprise à Confignon. (9 NOVEMBRE 2023/EDDY MOTTAZ/LE TEMPS)

nos clients résident dans un rayon de 5 kilomètres», détaille l'entrepreneur qui emploie 12 personnes et forme régulièrement des apprentis. Tout au long de la journée, ses employés vont et viennent sur cette parcelle de 500 m² dévolue à l'horticulture depuis 1960. D'un chantier à l'autre, il faut décharger les déchets verts, prévoir les outils pour tailler ce jardin privé, la clôture pour ces espaces communaux ou encore les pelleteuses pour ces arbres. Au vu du matériel encombrant, les déplacements se font en camionnette. Dans un modeste conteneur en préfabriqué, quelques ordinateurs, des toilettes et une salle de pause pour s'abriter du crachin glacial de novembre. «Comme il est interdit de construire en zone agricole, on est réduits au strict minimum», confie Rémi Heiin.

Quitter la zone agricole? Les paysagistes n'ont rien contre dans l'absolu, mais, dans un canton saturé, ils peinent à trouver des terrains où s'installer. Bruyante, odorante, gourmande en espace et peu rentable, leur activité qui nécessite des surfaces de plain-pied n'a pas la cote aux yeux des propriétaires qui préfèrent louer leur parcelle pour du logement, des bureaux ou des industries. «C'est simple, personne ne veut de nous. Sans parler des loyers élevés en zone industrielle que nous ne pouvons pas assumer», résume Matthieu Deperraz, président de l'Union genevoise du paysage.

## Une tolérance sous conditions

Ce provisoire qui dure, cette zone de flou qui touche toute la profession, Rémi Heijn s'en accommodait tant bien que mal, jusqu'au jour où son entreprise est dénoncée par une association d'habitants. En 2022, l'avis d'expulsion tombe, avec ordre de quitter les lieux dans les 90 jours. C'est le choc. «J'ai eu peur de dovir mettre la clé sous la porte et licencier du jour au lendemain mes employés», confie le paysagiste qui affirme avoir multiplié les démarches auprès des communes environnantes pour trouver un terrain susceptible d'accueillir sa société. En vain.

Si le Département du territoire (DT) ne mène pas une recherche active d'infractions, il est néanmoins tenu d'instruire les cas qui font l'objet d'une dénonciation. Une quinzaine d'avis d'expulsion ont ainsi été envoyés ces deux dernières années, mais tous ont été gelés. Après avoir discuté avec les faitières, le Vert Antonio Hodgers a en effet prononcé un moratoire jusqu'en mars 2024. Partagé entre sa volonté de protéger la terre agricole et celle de préserver un secteur économique, il s'engage aujourd'hui à n'expulser aucune entreprise sans solution de relogement.

Un régime de tolérance assorti de conditions. Les entreprises sont autorisées à rester en zone agricole pour autant qu'elles recherchent activement de nouveaux lieux. «On ne veut pas que l'illégalité soit plus rentable que la légalité», résume Antonio Hodgers. Elles doivent par ailleurs payer un émolument en fonction de la place occupée. Une mesure pour les inciter à réduire leur emprise au sol, elles qui ont eu, au fil du temps, «tendance à s'étaler». Enfin, aucune nouvelle installation en zone agricole n'est désormais tolérée.

Pour les principaux concernés, ce sursis ne règle toutefois pas le problème de

fond, «C'est un soulagement dans l'immédiat mais tout reste à faire», résume Vincent Compagnon, Pour sa part, Rémi Heijn compte poursuivre ses recherches. mais souligne que ce contexte d'incertitude est difficile à gérer au quotidien. «Cela bloque les perspectives de développement pour une profession appelée à jouer un rôle déterminant dans la transition écologique», déplore-t-il. Ne pourrait-il pas réduire l'espace occupé par son entreprise? «Nous pouvons certainement gagner quelques mètres ici ou là mais pas davantage, à moins de réduire nos activités, ce qui impliquerait de revoir entièrement notre modèle économique.»

## Un projet ambitieux

Pour les paysagistes, des solutions existent néanmoins. L'association Genève en vert, regroupant les deux faîtières genevoises, est à l'initiative d'un projet ambitieux de centres horticoles disséminés dans le canton pour mutualiser les espaces occupés et les ressources. En 2022, des discussions avaient été entamées avec l'ancienne magistrate Fabienne Fischer pour impliquer la Fondation pour les terrains industriels (FTI). acteur clé dans ce dossier. Après avoir contacté sa successeure Delphine Bachmann, les paysagistes devraient la rencontrer bientôt. S'il trouve le projet intéressant, Antonio Hodgers reste prudent. «Sur le papier, ces centres horticoles sont séduisants, mais je vois de multiples oppositions et un horizon temporel de dix ans au mieux.» Comme autre piste, les paysagistes évoquent encore de petites zones agricoles enclavées qui pourraient servir à reloger certaines entreprises.

Quant à la régularisation du statu quo, il ne faut pas trop y compter. Il faut dire que la marge de manœuvre du canton est réduite. La législation fédérale l'oblige à conserver un pourcentage défini de terres agricoles. Pas plus tard que la semaine dernière, le Conseil d'Etat a mis à jour le quota disponible. Résultat: 34 hectares de moins qu'en 2020, «Si aucune solution n'est trouvée, le risque, à terme, c'est la disparition d'un secteur d'activité indispensable pour réussir la stratégie d'arborisation. Sans parler des problèmes de circulation si les professionnels devaient venir de l'extérieur du canton», prévient Antonio Hodgers.

En clair, le casse-tête des paysagistes reste entier et laisse entrevoir le flou qui perdure en zone agricole où des villas, des garages, des carrosseries ou encore des poneys clubs sont implantés sans y être autorisés.